ELISABETH DOINEAU

«Proposition de loi Revalorisation des pensions de Retraites agricoles : « En 2 mois, rien n'a changé ! »»

16/05/2018

L'objectif est de garantir un niveau de retraite supérieur au seuil de pauvreté, de rétablir l'équilibre financier du régime de retraite agricole et de prendre en compte les spécificités agricoles ultra-marines.

La Proposition avait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en février 2017 et son examen au Sénat en mars avait été reporté à la suite d'une vive polémique soulevée par l'usage de l'article 44-3 par le gouvernement (vote bloqué sur le texte proposé par le gouver- nement).

« En 2 mois, rien n'a changé ! » déplore Elisabeth DOINEAU, au nom du groupe Groupe Union Centriste

En effet, l'adoption conforme du texte, souhaitée par une large majorité du Sénat pour une application rapide de la mesure, est inenvisageable dans la mesure où le gouvernement s'y oppose en utilisant une nouvelle fois le vote bloqué.

« Nous restons convaincus du bien-fondé de ce texte car il y a urgence à apporter un soutien au monde agricole en grande difficulté. Ce texte n'est pas en contradiction avec la future réforme des retraites préparée par le Gouvernement » poursuit Elisabeth DOINEAU.

Les agriculteurs vivent une inégalité face à l'ensemble des retraités. En effet, la pension de retraite s'élève en moyenne à 766 € pour les retraités agricoles, soit 10 % de moins que le seuil de pauvreté. Les retraités agricoles d'outre-mer touchent jusqu'à 200 € de moins qu'en métropole.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC